



Rapport 2017

ECAR
1810

Neuchâtel
Etablissement cantonal
d'assurance et de prévention



Sommaire

Les chiffres-clés de 2017 / 2

Grandes lignes 2017 / 3

Assurance / 4 - 7

Patrimoine bâti / 4

Sinistres / 5 - 6

Primes / Estimations / Réassurance / Nouvelles LAB / 6 - 7

Prévention / 8 - 10

Campagne EMS / Commissions polices du feu / Prévention contre les éléments naturels / 8

Protection grêle / Permis de construire / Subventions / 9 - 10

Communication / 10

Intervention / 11 - 14

Costradis / Projet ODIN / 11

Renouvellement des véhicules / Centrale neuchâteloise d'urgence /

Alarmes automatiques / Centre de formation de Couvet / 12

Piste d'entraînement / 13

Régions et détachements de sapeurs-pompiers / 14

Administration/Finances / 16

Plan comptable / Placement / Informatique / Journée d'échanges des responsables financiers / 16

ECAP / 17 - 19

Conseil d'administration - Organisation et collaborateurs / 17 - 18

Experts externes / 19

Finances / 20 - 21

Résultats généraux / 20

Révision et approbation des comptes / 21

Rapport de révision / 22 - 23

Bilan / 24

Comptes de profits et pertes / 25

Flux de trésorerie / 26

Variation des capitaux propres / 27

Annexes / 28 - 52

Principes de présentation des comptes et d'évaluation / 29

Commentaires au bilan / 34 - 42

Commentaires au compte de profits et pertes / 43

Informations sectorielles / 44 - 50

Annexes aux comptes annuels / 51 - 52

Les chiffres-clés de 2017

Bâtiments assurés

49'400

49'055

Capitaux assurés

55'522'615'255

53'931'183'491

Primes encaissées

35'658'405

36'525'822

Taux de prime moyen

0.642‰

0.690‰

Sinistres feu

235

196

Sinistres éléments naturels

654

323

Dommages feu

14'407'967

9'219'687

Dommages éléments naturels

2'038'755

1'133'742

Dommages totaux

16'446'722

10'353'429

Dommages (en ‰ du capital assuré)

0.296 ‰

0.192 ‰

Fonds de réserve

170'518'534

162'318'674

Réserves (en ‰ du capital assuré)

3.07 ‰

3.07 ‰

■ 2017
■ 2016





Grandes lignes 2017

Un nombre relativement élevé de sinistres, mais des marchés financiers bien orientés. L'ECAP qui renforce son rôle au service de la défense incendie et des secours et qui poursuit son passage au numérique au service des propriétaires neuchâtelais. Ce sont, à grands traits, les éléments marquants de l'exercice 2017.

Tout au long de l'année, des sinistres importants ont frappé le patrimoine bâti du canton. Avec près de 14 millions de dommages, le bilan des incendies est lourd (+51 % par rapport à 2016). Les éléments naturels ont également été plus destructeurs tout en restant toutefois sensiblement en-deçà de la moyenne des dernières années.

Le 29 juin dernier à 10h précises, la nouvelle CNU (centrale neuchâtelaise d'urgence) a été mise en service. Au terme de 18 mois de chantier, elle regroupe sous son toit la réception des appels et le traitement des alarmes provenant des numéros 112, 117 et 118. La création d'un groupe de centralistes spécialisés dans les activités des sapeurs-pompiers traduit l'importance pour l'ECAP d'être présent à chaque niveau de la chaîne des secours, pour en assurer l'efficacité et en maîtriser les coûts. Le partenariat mis en place avec la Police neuchâtelaise dans ce cadre permet l'exploitation d'un maximum de synergies. L'ECAP a contribué très activement à cette réalisation tant sur le plan financier qu'au travers de la participation aux groupes de travail qui ont œuvré aux divers aspects du projet.

Dans l'idée de rationaliser le traitement des dossiers d'assurance, l'établissement des estimations périodiques sur un support informatique était en réflexion depuis quelques années. Les contraintes étaient nombreuses, tout comme les gains possibles: Qualité et intégrité des données, informations supplémentaires pour le traitement des sinistres, suppression de doubles saisies, temps accru pour renseigner les propriétaires. La plateforme, dont l'exploitation a débuté cet été, répond à ces exigences et offre un outil de gestion permettant un meilleur suivi des dossiers. Elle s'inscrit ainsi parfaitement dans la philosophie du plan directeur informatique qui guidera l'évolution de l'ECAP dans les années à venir.

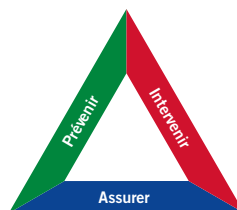
Le secteur de la prévention a poursuivi ses missions de soutien et de conseil au profit des collectivités et des particuliers. La campagne en faveur de la sécurité dans les établissements médico-sociaux est arrivée au terme de sa première phase par l'identification de l'ensemble des mesures urgentes. Elle se poursuivra en 2018 par des recommandations plus détaillées qui seront dispensées avec la collaboration des commissions de police du feu locales.

Malgré une stratégie prudente, les placements financiers ont bénéficié de la bonne tenue du marché des actions. En ce qui concerne l'immobilier, l'achèvement de trois immeubles à Boudry contribuera à garantir une part de revenus stables et à se prémunir d'inévitables variations des marchés boursiers. La performance globale des placements a été de 4.74 % sur l'année.

L'ECAP clôt ainsi un exercice 2017 dense et financièrement contrasté, dont le résultat positif (11.63 mios) a permis d'octroyer aux assurés un rabais de prime. Cette participation au bénéfice de près de 1.5 million de francs témoigne à la fois d'une bonne santé financière et d'une gestion rigoureuse au profit de l'ensemble de la collectivité.

Alain Ribaux

**Président de la Chambre
d'assurance immobilière**



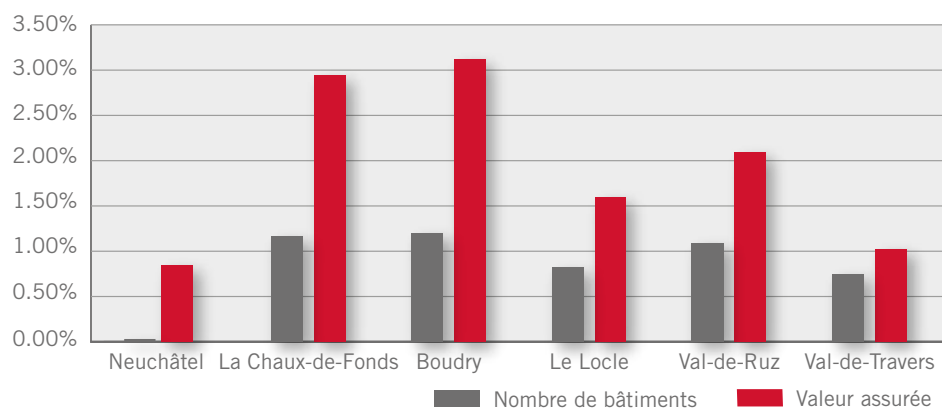
Jean-Michel Brunner

Directeur de l'ECAP

Assurance

Patrimoine bâti

La valeur du patrimoine assuré par l'ECAP a augmenté entre 2016 et 2017 de près de 3%. Comme à l'accoutumée, cette hausse traduit l'effet conjugué des estimations réalisées en cours d'année, des transformations de bâtiments et des nouvelles constructions. En 2017 toutefois, elle est principalement à considérer en fonction de la correction de l'indice ECAP intervenue au 1^{er} janvier 2017 (voir ci-dessous) qui génère, à elle seule, près de 1.8% de l'augmentation.



Par rapport à 2016, c'est le Val-de-Ruz qui a connu la plus forte augmentation du nombre de bâtiments (+0.82%), alors qu'en comparaison de valeurs, c'est le district de Boudry qui a connu la croissance la plus forte (+3.80%). A l'inverse, l'évolution la plus faible du parc immobilier, en nombre, est enregistrée au Locle et au Val-de-Travers, respectivement +0.45% et +0.56%. En valeur, c'est dans le district de Neuchâtel que l'augmentation a été la plus faible (+0.63%)

En 2017, 197 bâtiments ont été démolis dans le canton (2016 : 241), alors que 557 ont été construits (2016 : 609).

L'exercice écoulé a vu l'expertise de 6756 bâtiments.

Types de construction et classes d'usage

Les bâtiments voués à l'habitation constituent toujours près des deux tiers de la valeur du patrimoine bâti cantonal, loin devant les bâtiments administratifs et publics (12.3%) et ceux affectés à l'industrie et l'artisanat (10%). En nombre, ils représentent 55.7% du parc, précédant ainsi ceux dédiés au trafic et transport (16.7%) et les petits bâtiments et dépendances (10.4%).

Si l'on considère la classification en fonction du type de construction et de la classe de risque, qui constitue la base du tarif de l'assurance, la répartition se présente comme suit :

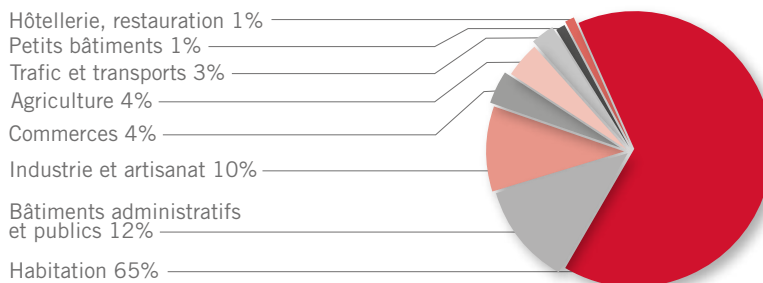
Construction	Risque lié à l'usage			
	A	B	C	D
Massif	41.84 %	15.87 %	2.38 %	0.08 %
Non massif	1.29 %	0.89 %	0.87 %	0.15 %
Mixte	4.59 %	3.73 %	2.47 %	0.08 %
Massif solivage	14.29 %	9.80 %	1.52 %	0.18 %

Répartition du nombre de bâtiments en fonction de la construction et de l'usage

Pour mémoire, la classe de risque dépend de l'affectation du bâtiment. La classe A regroupe les affectations dont la sinistralité est la plus faible, la classe D, la plus élevée.



Bâtiments assurés par catégories d'usage



Indice

Malgré la stabilité de l'indice des prix de la construction Mittelland calculé par l'Office fédéral de la statistique, il a été décidé de procéder à une réévaluation de l'indice ECAP au 1^{er} janvier 2017. Cette décision découle du retard d'indexation pris entre 2001 et 2006. Au fil du temps, il est apparu que la valeur d'assurance de certains bâtiments en particulier lors de sinistres importants, pouvait être sous-évaluée. Afin d'éviter des problèmes de sous-assurance, l'indice a été augmenté à 118 pour tous les bâtiments, mais seule la valeur des bâtiments dont l'estimation était antérieure au 1^{er} janvier 2008 a été augmentée. Lors des estimations périodiques, les experts évaluent la valeur d'assurance sur la base des prix du jour, rendant, dans ce cas, une indexation inutile. Cette indexation qui augmente la valeur du parc immobilier cantonal de 1.3% permet de garantir une couverture adéquate en cas de sinistre.

Sinistres

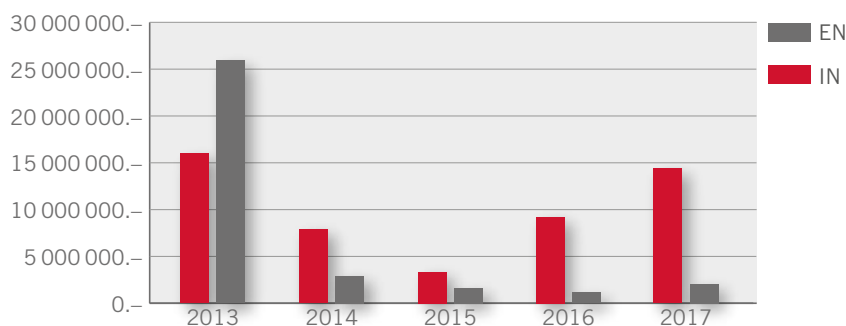
En matière de dommages, les années se suivent mais ne se ressemblent pas; toute tentative de dégager des tendances sur les dernières années s'avère extrêmement aléatoire. Le bilan 2017 est relativement lourd avec une augmentation de 54% par rapport à 2016 et plus de 220% si l'on se réfère à 2015.

Dommmages incendies

L'année a été particulièrement lourde en sinistres qui ont frappé tous types de constructions et d'affectations de bâtiments. 235 sinistres ayant causé pour 13,9 millions de francs de dommages ont été enregistrés. Les sinistres importants ont été nombreux: vingt cas dépassent les 100'000 francs totalisant plus de 12.2 millions d'indemnités.

A relever que c'est la région du Littoral qui a de loin le plus souffert avec 81% de la somme des dommages alors que la valeur des bâtiments de la région représente 53% du parc immobilier cantonal. A l'inverse la région des Montagnes, dont la valeur des bâtiments dépasse le 30% du parc cantonal, n'a contribué en 2017 que pour 6.4% à la somme des dommages.

Evolution des dommages



Assurance

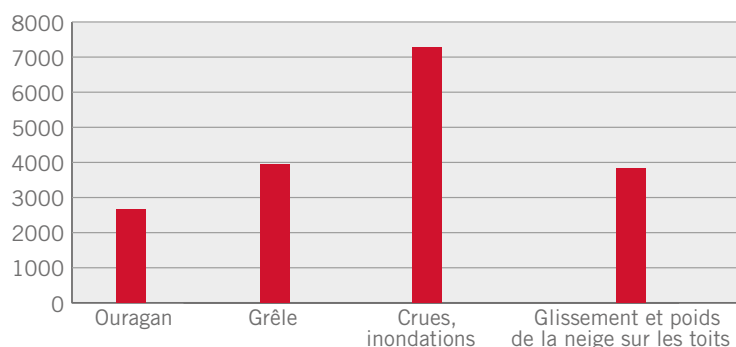
Si, en 2016, seuls trois sinistres dépassaient les 500'000 francs, durant l'exercice écoulé, ce ne sont pas moins de onze cas qui ont franchi cette limite pour un total de plus de 11 millions.

L'ampleur des sinistres ayant frappé des habitations ressort aussi particulièrement de l'évolution du coût moyen des dommages. En 2016, 146 incendies avaient donné lieu à une indemnité moyenne de 12'535 francs alors qu'en 2017, le coût moyen des 174 cas annoncés dépasse les 30'390 francs.

Dommmages éléments naturels

En matière d'éléments naturels, les cas de sinistres ont presque doublé: 639 en 2017 contre seulement 323 en 2016. Par contre le coût moyen des sinistres a diminué d'environ 10% à 3'190 francs par cas. La région des Montagnes a également été particulièrement épargnée par la nature avec seulement 9.6% des dommages du canton.

Valeur moyenne du sinistre 2017 (en frs)



Le principal épisode d'intempéries marquantes durant l'année a été enregistré le 14 juin avec 110 cas recensés au Val-de-Ruz et sur le Littoral Ouest, majoritairement dus à la grêle, mais aussi dans une moindre mesure à des inondations. Par contre, sur l'ensemble de l'année ce sont les épisodes venteux qui ont causés le plus de dégâts, ceux-ci excédant le million de francs, soit 56.9% du total des dommages.

Primes

Les primes payées en 2017 par les assurés de l'ECAP se montent à 25.3 millions de francs. Elles se décomposent de la façon suivante:

- Prime de base
- Prime de risque
- Contribution à la défense et à la lutte contre les dommages.

Compte tenu de la sinistralité modérée de 2016, les primes 2017 ont fait l'objet d'un rabais s'élevant à 15% de la prime de base, soit une ristourne globale de 2.13 millions de francs au profit des assurés.

En novembre 2017, la Chambre d'assurance immobilière a décidé, malgré la sinistralité relativement élevée des 12 derniers mois, de consentir un rabais de 10% de la prime de base 2018, les bons résultats des placements financiers ayant permis de compenser la charge des sinistres.

Estimations

En matière d'estimations, l'exercice écoulé est à marquer d'une pierre blanche. Depuis le mois de juillet, les estimateurs de l'ECAP, tant experts internes qu'externes disposent d'un outil informatique performant pour réaliser les estimations périodiques des bâtiments. La solution mise en place constitue une amélioration à plusieurs niveaux. D'une part, elle



améliore la sélection des bâtiments devant faire l'objet d'une réestimation. Ensuite, elle permet la transmission numérique des dossiers entre les collaborateurs administratifs et les experts sur le terrain. Enfin, elle évite des travaux de double saisie et libère du temps pour le dialogue sur site avec les assurés. Il faut encore relever que les informations comprises dans les dossiers de chaque bâtiment ont été enrichies et complétées par des photos qui permettront un traitement plus efficace d'éventuels sinistres.

En 2017, 5'392 estimations ont été réalisées. Ce chiffre inclut toutes les catégories d'estimations (périodiques, nouvelles constructions, transformations, provisoires pour travaux).

Réassurance

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 des nouvelles conditions de couverture de la CI-REN (Communauté intercantonale de risques éléments naturels) a poussé l'ECAP à revoir quelque peu ses conditions de réassurance en matière d'éléments naturels. Sur la base des recommandations des experts de l'Union intercantonale de réassurance (UIR), la Chambre a décidé de porter le montant de la franchise annuelle de 6.5 à 7 millions de francs. Les réserves de l'ECAP permettent de supporter ce changement qui, par ailleurs, permet d'éviter une augmentation de prime. Cette nouvelle configuration de la réassurance des dommages dus aux éléments naturels assure une meilleure couverture des événements majeurs, dont la probabilité semble s'accroître au fil des années.

Nouvelle LAB

La nouvelle loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments, adoptée par le Grand Conseil en 2016, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, suivie par son règlement d'application, le 15 mars.

Ces modifications légales n'entraînent que des changements mineurs pour les assurés. Elles ont principalement pour but de simplifier les procédures et de les rendre plus transparentes. En terme de couverture, la législation cantonale a été adaptée aux conditions générales prévalant au niveau des instances nationales. Il s'agit d'une part de la prise en compte des dommages dus aux dolines, jusqu'alors exclus, et de l'adaptation des critères de vitesse de vent en cas d'ouragan.

Les conditions générales ont également été adaptées pour correspondre aux nouvelles dispositions. Elles seront valables pour tous les assurés dès le 1^{er} janvier 2018.

Prévention

Campagne EMS

A fin 2016, la Chambre décidait d'associer l'ECAP à la campagne du service de la santé publique (SSP) en vue d'évaluer les infrastructures des établissements médico-sociaux (EMS). Entre mars et mai 2017, trois experts en prévention, en compagnie d'architectes-conseils mandatés par le SSP, ont visité 55 établissements, englobant plus de 1'800 chambres, pour un diagnostic préliminaire. Leur objectif était de relever d'éventuelles lacunes importantes et de mettre en évidence des travaux nécessaires pouvant impacter la valeur des bâtiments. Il s'agissait également de promouvoir la possibilité de subventionnement de mesures d'amélioration prises à titre volontaire par les EMS en faveur de la sécurité de leurs résidents en cas d'incendie. Le bilan de cette première phase de la campagne se traduit par une seule décision de mesure urgente et obligatoire, signifiée par la commission locale de police du feu et, constat plus réjouissant, onze demandes de subventions.

La deuxième phase se déroulera entre février et juin 2018 et consistera en un diagnostic plus détaillé, suivi de recommandations. Cette phase associera l'ECAP et les commissions de police du feu des communes concernées.

Commissions de police du feu

Assemblées annuelles

Les fusions de communes enregistrées dans le canton conduisent à des changements dans l'organisation des assemblées annuelles des commissions de police du feu. Il y a quelques années encore, chaque district accueillait sa propre assemblée. La réduction de près de moitié du nombre de communes a permis de réduire d'autant le nombre d'assemblées. En 2017, pour la première fois, elles se sont toutes tenues au Centre de formation de Couvet où les infrastructures sont parfaitement adaptées à ce genre d'événement, le 26 octobre pour les Montagnes, le 31 octobre pour les Vallées et le 2 novembre pour le Littoral. Outre différents sujets relatifs aux prescriptions de prévention, ces assemblées ont été l'occasion de relever l'importance de la collaboration entre l'ECAP et les communes en ce qui concerne les annonces de début et fin de travaux dans les bâtiments. Un accent spécial a également été mis pour rappeler la responsabilité des communes lors des contrôles de conformité à effectuer à l'issue des travaux de construction ou de transformation.

Ce sont au total près de 200 commissaires, conseillers communaux, sapeurs-pompiers et maîtres-ramoneurs qui ont assisté aux assemblées 2017.

Cours biennaux

Ces cours sont destinés aux commissaires de police du feu des communes. Ils leur apportent les connaissances de base utiles à l'exercice de leur fonction. Ils se sont déroulés en février au cours de 3 sessions, sous forme de séances plénières et d'ateliers pratiques, et ont traité de différents thèmes couvrant la majorité des problématiques rencontrées sur le terrain : petits parkings, accès sapeurs-pompiers, charges thermiques, installations électriques, installations de chauffage et moyens d'extinction. La campagne de prévention en EMS a également été abordée. Au total, plus de 230 personnes y ont participé.

Prévention contre les éléments naturels

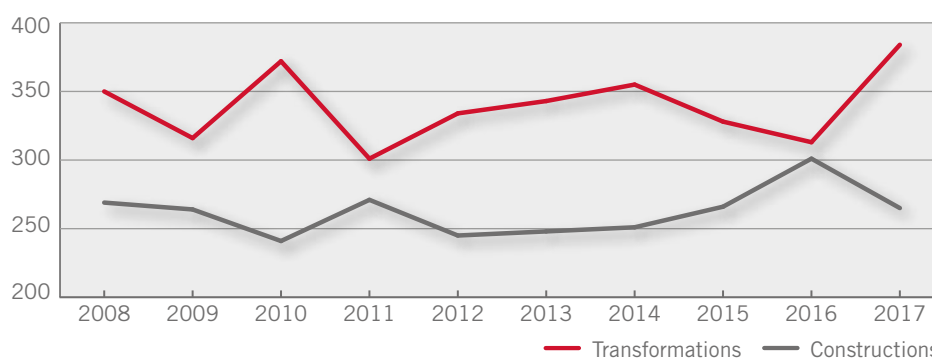
La prévention contre les dommages dus aux éléments naturels est une problématique en plein développement dans l'ensemble des établissements cantonaux de Suisse. Établie en 2016, la stratégie neuchâteloise en la matière est entrée dans une phase concrète de mise en œuvre. Dès le 1^{er} septembre, un poste de préventionniste dédié à cette thématique a été créé à l'ECAP. Outre la problématique spécifique de conseil et sensibilisation sur les dangers météorologiques, vent, grêle et neige en particulier, cette nouvelle fonction devra assumer un rôle de coordination avec les services de l'Etat pour offrir aux propriétaires et concepteurs une véritable porte d'entrée pour la protection des bâtiments contre les dangers gravitaires et hydrologiques.



Protection grêle

La campagne de prévention contre les dégâts de la grêle causés aux stores des grands bâtiments a permis d'équiper 8 immeubles. Ceux-ci ont été dotés d'un système de réception des alertes grêle, couplé à la gestion centralisée des stores. En cas de menace, les stores remontent automatiquement, évitant ainsi des dommages coûteux et des désagréments pour les usagers du bâtiment.

Lors de la grêle de 2013, les immeubles qui ont été équipés de ces systèmes avaient subi des dommages pour plus de 33'000.- francs



Permis de construire

Plus deux ans après leur entrée en vigueur, les normes de protection incendie de l'AEAI, et notamment le concept d'assurance-qualité, continue de poser certains problèmes aux architectes, concepteurs de bâtiments et à requérir un appui significatif des experts préventionnistes de l'ECAP. En outre, les exigences quant à la formulation des préavis, posées par un arrêt de la cour de droit public, demandent une analyse plus circonstanciée des dossiers. Au vu de ces évolutions, et de la part importante de cette activité parmi les tâches du secteur Prévention, l'ECAP a sollicité de l'Etat la possibilité de percevoir un émoulement, sachant qu'il est le seul organisme à fournir cette prestation gratuitement. Le 22 novembre, le Conseil d'Etat a accédé à cette demande et pris un arrêté fixant l'émoulement en fonction du niveau de difficulté du dossier soumis. Le montant perçu dans ce cadre permet de financer un poste supplémentaire afin de maintenir le niveau des prestations envers les autres partenaires communaux et privés du secteur Prévention.

Subventions

Types de mesure	Subventions versées	Subventions promises
Cloisonnement	756'830	925'401
Détection et asservissement	141'939	172'742
Formation	17'799	10'576
Hydrants et adductions d'eau	282'811	253'762
Évacuation et voies de fuites	9'049	49'057
Protection contre la foudre	4'334	40'345
Moyens d'extinction	76'466	20'452
Éléments naturels	118'140	2'942
Campagne EMS	7'746	36'543
Divers	9'200	23'467
Total	1'424'314	1'535'290

Les subventions versées en 2017 sont en forte augmentation par rapport à 2016 (+40.1%). Ce sont principalement les subventions octroyées pour soutenir des mesures de cloisonnement qui ont contribué à cette hausse. En outre, les aides pour la protection des bâtiments contre les éléments naturels ont réellement été introduites en 2017, même si la possibilité existait déjà auparavant (118'140 francs payés en 2017 contre 30'858 en 2016).

Le changement des prescriptions incendie, et plus particulièrement l'allègement des exigences pour les bâtiments à faible niveau de risque, a incité à une réflexion approfondie sur les mesures susceptibles d'être subventionnées. L'augmentation tendancielle des dommages dus aux éléments naturels prône en effet un rééquilibrage des subventions entre ces deux catégories de risque. Une étude détaillée sur les mesures à soutenir et les taux de subvention devra être menée dans un proche avenir.

Communication

Les secteurs Assurance et Prévention ont participé au Salon Immobilier Neuchâtelois à la fin du mois d'avril. Centré sur le thème de la grêle, le stand a proposé une sensibilisation aux dommages potentiels des éléments naturels sur les bâtiments. Les experts de l'ECAP ont fourni une large palette d'informations tant sur les mesures pouvant être prises que sur le traitement des cas de sinistres.



Intervention

En termes organisationnels, les objectifs fixés par la LPDIENS peuvent être considérés comme atteints. Le potentiel d'amélioration et de rationalisation reste important, mais la collaboration entre les régions permet son exploration assez systématique dans une recherche d'équilibre entre coûts et niveau de sécurité. La baisse du nombre de sapeurs-pompiers volontaires reste une préoccupation majeure.

Costradis

La commission stratégique de la défense incendie et des secours s'est réunie à quatre reprises en 2017 sous la présidence de l'ECAP. Un travail important a été mené sur les leviers d'économies possibles en matière de défense incendie. Celui-ci s'est traduit par le lancement du projet ODIN (voir ci-dessous). La commission a pris connaissance du tableau de bord mis en place par l'ECAP qui donne une vision synthétique des principales variables quantitatives et qualitatives de la défense incendie et des secours cantonaux. Elle s'est également penchée sur la question des effectifs des sapeurs-pompiers volontaires et de leur recrutement. Différentes mesures ont été décidées pour promouvoir l'activité des pompiers et favoriser l'engagement des jeunes dans les régions.

La commission a également été informée du nouveau système d'assurance mis en place conjointement par la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP) et la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP). Cette assurance couvrira dès le 1^{er} janvier 2018 les sapeurs-pompiers, de manière subsidiaire, contre les accidents de personnes, les dommages aux effets personnels et aux véhicules privés utilisés lors d'une activité de sapeur-pompier. Elle interviendra également dans des cas de responsabilité civile et de protection juridique. La protection offerte est donc sensiblement étendue par rapport à la situation existante, à un coût identique.

Projet ODIN (Organisation de la Défense Incendie Neuchâteloise)

Les 4 régions du canton et l'ECAP ont lancé conjointement un projet visant à analyser l'organisation actuelle de la défense incendie et des secours dans le canton de Neuchâtel, à identifier les stratégies les plus performantes pour satisfaire les missions fixées par le cadre légal et à formuler des propositions de fonctionnement et d'organisation, dans une perspective de recherche d'efficacité. Une étude a été menée,

Evolution de l'effectif des sapeurs-pompiers dans le canton

		2016	2017
Volontaires	Littoral	332	278
	Montagnes	203	135
	Val-de-Ruz	164	109
	Val-de-Travers	140	121
Professionnels	SIS Montagnes	48	54
	SIS Neuchâtel	66	49
Divers	Sapeurs-pompiers d'entreprise	200	191
	Jeunes SP	20	28
Total		1'173	965

visant à définir les principaux axes de la stratégie à venir. Le rapport final du projet a été présenté le 30 novembre aux membres des commissions stratégique et de coordination. Il comprend plusieurs propositions de mesures allant de la collaboration entre sapeurs-pompiers volontaires et professionnels à la révision des standards de sécurité. Celles-ci devront maintenant être approfondies par les régions et faire l'objet de décisions quant à leur faisabilité et leur effets, financiers et organisationnels.

Renouvellement des véhicules

L'achat coordonné de véhicules pour tous les sapeurs-pompiers du canton est une réalité. La première livraison de véhicules tracteurs et de transport de personnes identiques pour les quatre régions a eu lieu de façon échelonnée depuis le mois de juin. La remise des tonnes-pompes aura lieu durant le premier trimestre 2018. Outre les économies d'échelle, cette rationalisation permet une polyvalence interrégionale, d'une part pour des sapeurs-pompiers qui seraient incorporés dans plusieurs DPS (détachements de premiers secours), d'autre part pour pallier l'indisponibilité temporaire d'un véhicule. Dans cette optique, le centre de Couvet se dote progressivement des mêmes véhicules, tant pour des raisons de formation que pour garantir l'existence de moyens de réserve centralisés pour le canton.

Centrale neuchâteloise d'urgence (CNU)

L'ECAP et la police neuchâteloise (PONE) avaient reçu en décembre 2015 le mandat de collaborer à la mise en place d'une centrale d'alarme et d'engagement dans les locaux du bâtiment de la PONE aux Poudrières à Neuchâtel. Le Conseil d'Etat avait alors fixé à 18 mois le délai de mise en service de la nouvelle infrastructure.

C'est donc avec une légitime satisfaction des partenaires au projet que la CNU a démarré ses activités le 29 juin 2017 à 10h. Elle a, dès le départ, été pleinement opérationnelle, même si une période de rodage et d'amélioration a été nécessaire.

Dans les faits, le dossier s'est rapidement révélé plus complexe qu'initialement imaginé. De nombreuses ramifications inattendues sont venues se greffer sur le projet de base obligeant à traiter des sujets très divers, tels que la gestion et la facturation des raccordements d'alarmes automatiques, la mise à niveau des infrastructures de la centrale de la PONE, diverses modifications légales et réglementaires ainsi qu'un recours en matière de marchés publics. L'implication de l'ECAP et des sapeurs-pompiers s'est également traduite par l'élaboration d'une cinquantaine de scénarii définissant, en fonction de la nature du sinistre décrit à l'opérateur, les moyens en hommes et matériel à engager.

Toutefois, grâce à une implication de tous les collaborateurs et partenaires, au final plus de 30 personnes, des solutions ont toujours pu être trouvées afin de respecter la feuille de route établie et le budget octroyé.

Alarmes automatiques

Dans le sillage du démarrage de la CNU, l'ECAP a repris la gestion des dossiers d'alarmes automatiques liées aux installations de détection feu et gaz. Ces quelque 900 dossiers, jusqu'alors sous la responsabilité de chacun des SIS, font l'objet d'une harmonisation de traitement et de facturation dans l'ensemble du canton. L'ECAP est chargé de la gestion administrative des contrats dont le produit contribue à financer la CNU ainsi que de leur élaboration et suivi technique. De cette façon, les sapeurs-pompiers engagés peuvent disposer, en ligne, de l'ensemble des informations permettant d'intervenir de manière sûre et efficace.

Centre de formation de Couvet

Le centre de formation continue de se profiler comme l'un des centres de compétences romands en matière de formation des instructeurs. Le nombre de cours fédéraux qui y sont organisés a augmenté en 2017 et il continuera de s'accroître dans les années à venir. La Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) a confié à l'ECAP l'organisation des phases 3 et 4 du cursus de formation des instructeurs ainsi que les cours de formation continue.

En ce qui concerne les cours cantonaux, l'activité s'est légèrement réduite en 2017 sous l'effet de deux facteurs, d'une part la baisse du nombre global de sapeurs-pompiers vo-



lontaines dans le canton, d'autre part la décision de ne maintenir un cours que lorsque le nombre de candidats inscrits est suffisant. Dans ce contexte, ce sont 39 (2016 : 45) cours qui se sont déroulés à Couvet pour les sapeurs-pompiers, pour un total de 381 personnes formées (2016 : 503). Ce tassement n'est toutefois que momentané. En 2018, il est prévu d'accroître le nombre de formations techniques afin de doter les régions, dont l'organisation est maintenant stabilisée, du nombre adéquat de sapeurs-pompiers spécialisés dans différents domaines d'intervention.

Un accent particulier est mis sur la sécurité avec, en particulier, l'introduction d'un cours de conduite à Lignièrès, destiné aux chauffeurs des diverses catégories de véhicules d'intervention.



Piste d'entraînement

Le 13 novembre, la Chambre a accepté un rapport sur la rénovation de la piste d'entraînement des sapeurs-pompiers dépendant du centre de formation de Couvet. Les infrastructures, vieilles d'une vingtaine d'années, doivent être progressivement remplacées et adaptées aux techniques d'intervention actuelles. Cette mutation se fera progressivement sur les 4-5 prochaines années, de manière à ne remplacer les installations que lorsqu'elles seront obsolètes ou irréparables. Le planning prévu devra également permettre le déroulement ininterrompu des cours, tant pour les sapeurs-pompiers que la protection civile, durant toute la durée des travaux.

Régions et détachements de premier secours

La réorganisation et la rationalisation des régions se sont poursuivies. En raison du temps nécessaire à la mise en place de ses structures, c'est principalement dans la région du Littoral que des décisions relatives à la réduction du nombre de points de départ restaient à prendre. C'est aujourd'hui chose faite avec la confirmation de la fermeture des DPS de La Tène et de Colombier, ainsi que des locaux de Chaumont et de Fresens/Montalchez. Ces décisions résultent de la possibilité d'intervenir avec des moyens matériels et humains depuis des DPS proches, dans le respect des standards de sécurité.



En 2017, le commandement des régions a été assumé comme suit :

Région Littoral	
Commandant de région	maj. Jacques Corthésy
Chef des sapeurs-pompiers volontaires (a.i.)	maj. Jean-Claude Bonvin
Région Val-de-Travers	
Commandant de région	maj. Patrick Piaget
Région Val-de-Ruz	
Commandant de région	maj. Patrick Vuilleumier
Région Montagnes	
Commandant de région	maj. Thierry König
Chef des sapeurs-pompiers volontaires	cap. Laurent Marguet





Administration / Finances

Plan comptable

Depuis bientôt 5 ans l'extension des activités de l'ECAP dans le secteur de l'intervention, la défense incendie, les missions de secours, la formation ou les alarmes automatiques, et de la Prévention, éléments naturels, a conduit à la multiplication des comptes et à la complexité du plan comptable.

Afin de donner aux différents responsables une vision plus claire de ses charges et de ses produits, une comptabilité analytique a été mise en place. Celle-ci permet également un suivi budgétaire plus simple et plus précis. Ce changement, introduit dès le budget 2017, a nécessité un retraitement des comptes 2016 pour permettre une comparaison avec ceux de l'exercice écoulé. Il peut en résulter une différence de présentation avec les comptes du rapport 2016.

Placements

L'année 2017 peut être considérée comme un bon cru sur les marchés financiers. Les actions ont connu une hausse constante dans un contexte de faible volatilité. Les réserves de l'ECAP ont profité de ce contexte favorable, même si la prudence de la stratégie adoptée a limité les gains, comme elle vise à limiter les risques.

Dans l'esprit de la nouvelle loi sur l'assurance des bâtiments, entrée en vigueur le premier janvier 2017, l'ECAP a investi une part d'actifs dans un fonds durable qui privilégie les sociétés agissant de manière responsable en matière sociale, environnementale et de gouvernance. Cet investissement vient renforcer une philosophie d'investissement qui a toujours cherché à éviter les titres douteux ainsi que toute spéculation sur les matières premières ou alimentaires.

Dès le mois de janvier 2017, la gestion des titres a été réorganisée. Le dépôt des titres a été regroupé à la Banque cantonale neuchâteloise et la consolidation du reporting confiée à un partenaire externe. Cette nouvelle organisation permet de disposer d'un outil de pilotage plus performant. La vision globale des placements ainsi que des performances par mandataires et catégories d'actifs est améliorée, simplifiant les décisions quant aux stratégies à suivre.

Au chapitre des placements immobiliers directs, trois immeubles locatifs, rue du Pré-Landry à Boudry, sont venus compléter le parc. Ces bâtiments répondent au label Minergie. Le succès constaté lors de leur mise en location confirme l'adéquation de ce type de logement avec les besoins actuels du marché.

Informatique

Le rapport sur la stratégie informatique de l'ECAP a été validé par la Chambre lors de sa séance du mois d'août. Il se traduira dans un premier temps par une analyse détaillée des activités des 3 secteurs et des services administratifs. Le coup d'envoi de cette analyse a été donné en décembre. Elle débouchera sur la rédaction d'un cahier des charges pour la nouvelle application métier, qui remplacera, à terme, la solution existante datant du début des années 2000. L'objectif est de permettre une meilleure efficacité par le partage accru des informations entre les secteurs ainsi qu'une rationalisation dans la saisie et l'échange des données.

Journée d'échange des responsables financiers

Le 14 juin, l'ECAP en collaboration avec l'Union intercantonale de réassurance, a accueilli les représentants des 18 membres de l'association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) à Neuchâtel pour une journée de conférences et de discussions sur différents sujets en lien avec les finances. Les participants ont eu l'occasion d'échanger leurs expériences sur des thèmes aussi divers que les principes comptables applicables aux ECA, l'introduction des nouvelles normes ISO 20022 ou les conséquences de la loi fédérale sur la TVA, à partir de 2018.



ECAP

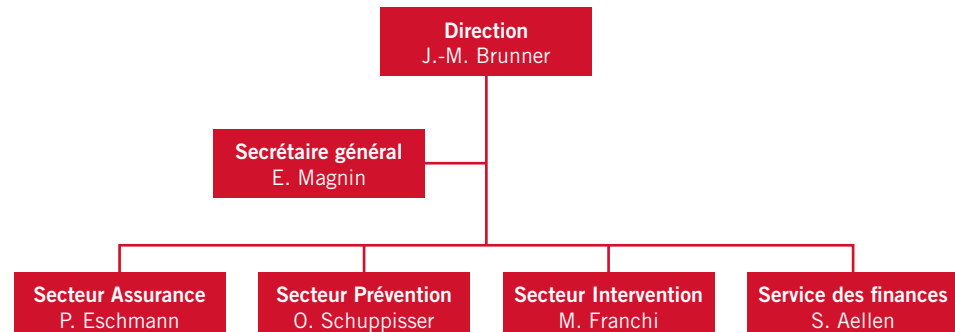
Chambre d'assurance immobilière

Monsieur Francis Monnier, entré à la Chambre en 2001, et Mme Florence Perrin-Marti entrée en 2005, ont terminé leur mandat d'administrateur.

Au 31 décembre 2017, la composition de la Chambre d'assurance est la suivante :

- Président :** M. Alain Ribaux, conseiller d'État, Neuchâtel
- Vice-président :** M. Laurent Memminger, anc. directeur de l'ECAP, Neuchâtel
- Membres :**
- Mme Manuela Surdez, économiste, la Chaux-de-Fonds
 - Mme Katia Guillod, directrice de banque, Fontaines
 - M. David Racheter, dessinateur en chauffage et ventilation, St-Sulpice
 - M. Yanis Callandret, juriste, Neuchâtel
 - M. Denis Clerc, anc. architecte communal, La Chaux-de-Fonds

Organisation et collaborateurs



ECAP

Direction et Administration

Directeur(*)	Jean-Michel Brunner
Secrétaire général(*)	Eric Magnin
Coordinateur informatique	Patrice Huguenin-Dézot
Assistante de direction	Doris Ronsse
Secrétaire-réceptionniste	Ruth Desaulles
Secrétaires	Isabelle Lebet Maryse Lebas
Apprentie (3 ^e année)	Noémie Giorgis
Apprentie (1 ^{ère} année)	Hülya Karakus

Service des finances

Responsable financier(*)	Stéphane Aellen
Comptable	Alina Bara Gonçalves
Aides-comptables	Riccarda Richard Luljeta Selimi Jenny Stauffer

Secteur Assurance

Responsable de secteur(*)	Pascal Eschmann
Experts	Véronique Rebstein, responsable des estimations Massimo Vitalba, responsable des sinistres Charlotte Nicolet Cédric Richard
Gestionnaires des sinistres	Pierre-André Currit Brigitte Louis
Gestionnaires de dossiers	Catherine Fehlmann Dominique Bärtschi Débora Zini Mickaël Leuba (+ webmaster) Daniel Guyot (+ correspondant informatique)

Secteur Prévention

Responsable de secteur(*)	Olivier Schuppisser
Experts	Pierre-Yves Eggli Maurice Rion Fabian Profeta Elisenda Bardina

(*) Membres du comité de direction



Secteur Intervention

Responsable de secteur(*)	Maxime Franchi
Responsable Défense incendie	Thierry Droxler
Logistique	Jean-Michel Mollier Jean-Pierre Oppliger Denis Droël
Inspecteur cantonal(*)	Maxime Franchi
Formation	Lucien Dottori Bertrand Spiller
Bureau technique	Francis Roth
Secrétaire	Stéphanie Delay

Organe de révision

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA

Experts externes

Yves Affolter	dessinateur-architecte, Saint-Imier
Cédric Aklin	architecte, Neuchâtel
Thierry Bieler	technicien du bâtiment, Bevaix
Géraldine Chapatte	dessinatrice en bâtiment, Les Bois
Denis Cherbuin	technicien du bâtiment, Môtiers
Roger-Claude Choffat	architecte, Fleurier
Karin Davies	dessinatrice en bâtiment, La Chaux-de-Fonds
Fabienne Denoréaz Paul	architecte, Neuchâtel
Sophie Erard	architecte, Le Landeron
André Escobar	architecte, Lausanne
Christophe Farine	dessinateur-architecte, Valangin
Steve Hadorn	dessinateur en bâtiment, Coffrane
Florence Hippenmeyer	architecte, Neuchâtel
Jacques Kaiser	dessinateur en bâtiment, Chézard
Daniel Keller	dessinateur en bâtiment, Sornetan
Olivier Kohli	dessinateur-architecte, Le Pâquier
Philippe Langel	architecte, La Chaux-de-Fonds
Marcel Longhi	dessinateur-architecte, Neuchâtel
Jean-Marie Meroni	ingénieur civil, Hauterive
Vincent Mortilla	dessinateur en bâtiment, Les Hauts-Geneveys
Martin Mouzo	architecte, Cormondrèche
Chantal Prémat Allanfranchini	architecte, Neuchâtel
Jean-François Rumley	anc. resp. assurance ECAP, Bevaix
Christophe Saudan	dessinateur-architecte, Les Gen./s Coffrane
Bertrand Sigg	architecte, Saint-Aubin
Frédéric Soguel	technicien-architecte, spécialiste en protection incendie AEAI, Neuchâtel
Pascal Tharin	architecte, Cernier
Martine Urscheler Veillard	architecte, Peseux

Finances

Résultats généraux

Malgré une sinistralité élevée, l'ECAP clôt son exercice 2017 sur un excellent résultat grâce aux performances enregistrées sur les marchés financiers. En effet, si les sinistres enregistrés représentent 65.3% des primes nettes encaissées, le placement des réserves a dégagé un bénéfice de plus de 5 millions supérieur à celui de 2016.

Une fois de plus, les normes comptables appliquées (Swiss-GAAP RPC) jouent en faveur de la transparence et permettent de mettre en évidence la volatilité des résultats de l'assurance et des placements au fil des années. Pour mémoire, les chapitres de la prévention et de l'intervention se bouclent toujours par un résultat nul, la variation entre les exercices étant prise en compte par une provision dont les fluctuations ressortent du compte de profits et pertes. Il en va de même du chapitre des missions de secours, l'ECAP n'étant, selon les règles fixées par la loi, que le dépositaire et le gestionnaire du fonds y relatif, mais ne participant pas à son financement.

Assurance

Outre la sinistralité, le résultat technique du secteur Assurance a été notablement influencé par 2 éléments importants. D'une part, à la baisse par le rabais octroyé aux assurés pour 2.14 millions et d'autre part à la hausse par la dissolution d'une réserve en faveur de la communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN). Le résultat de 2.929 millions de francs est en baisse de 62% par rapport à 2016.

Prévention

Le montant de la contribution, +3.2% par rapport à 2016, reflète l'accroissement de la valeur du parc immobilier. Au chapitre des charges, les subventions directement imputables à l'exercice, soit hors variations de la provision liée à des engagements antérieurs et à venir, sont en augmentation de plus de 340'000 francs. Les autres charges affichent une grande stabilité.

Intervention

Pour la première fois, les produits comprennent les émoluments pour les raccordements des systèmes de détection incendie à la centrale neuchâteloise d'urgence. Les deux tiers de cette somme sont rétrocédés à la Police neuchâteloise pour l'exploitation de la centrale qui réceptionne et traite les appels liés à ces installations. Le solde est affecté aux tâches d'élaboration et de maintenance des dossiers d'alarmes ainsi qu'à la gestion des contrats. Si de manière générale les subventions pour les services de défense et de secours sont demeurées stables, celles relatives aux véhicules ont été multipliées par 3.5, traduisant la mise en œuvre progressive du plan de renouvellement coordonné.

Missions de secours

L'augmentation de la fortune du fonds des missions de secours à la fin de 2016 a permis de réduire la contribution 2017 des communes de 3.78 francs par habitant soit 31.3%. En 2017, les charges et les produits demeurent bien maîtrisés, avec une augmentation du montant des interventions refacturées aux responsables des sinistres et de faibles variations de charges d'une année sur l'autre.

Placements des capitaux

La rentabilité des placements en 2017 se monte à 4.76%, nettement supérieure aux 2.62% de 2016, mais relativement loin des performances affichées par le marché des actions. Ce résultat est la traduction de la stratégie défensive adoptée depuis plusieurs années par la Chambre, répondant ainsi à l'exigence légale qui stipule que la part des placements en liquidités, revenus fixes et immobilier direct, ne peut être inférieure aux deux tiers des placements. Après adaptation de la réserve de fluctuation de valeur, le résultat net des placements se monte à 8.23 millions de francs, soit le meilleur résultat des six dernières années.

Au final, l'exercice se clôt avec un bénéfice de 10.74 millions de francs qui est intégralement versé au capital, adaptant ainsi son niveau à l'accroissement du parc immobilier cantonal et des risques inhérents.





Révision et approbation des comptes

L'audit préalable de l'exercice 2017 a été effectué entre le 27 et le 30 novembre 2017. Il a porté sur un premier contrôle du bouclage intermédiaire à fin septembre ainsi que sur le système de contrôle interne. La révision des comptes 2017 s'est tenue du 26 février au 2 mars 2018.

La révision a conclu à la conformité des comptes tant à la loi suisse qu'à la loi cantonale sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB). Elle a également constaté le respect des normes d'audit suisse 890 ainsi que des exigences de la recommandation spécifique à la présentation des comptes des assureurs incendie et assureurs maladie (RPC 41).

Les comptes ont été approuvés par la Chambre d'assurance immobilière lors de sa séance du 20 mars 2018.



Rapport de révision



Fiduciaire
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19
F + 41 (0)32 722 19 20
info@fidmc.ch
www.fidmc.ch

1.

Rapport de l'organe de révision à la Chambre d'assurance immobilière de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, conformément à l'art. 10 de la Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) et à l'art. 6 de son règlement d'exécution, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité de la Chambre d'assurance immobilière

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales incombe à la Chambre d'assurance immobilière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Chambre d'assurance immobilière est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et à la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments.

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA
NEUCHÂTEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENÈVE

Rue de la Place-d'Armes 3
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 28
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4
1205 Genève





Fiduciaire
Muller Christe & Associés

T + 41 0032 722 19 19
F + 41 0032 722 19 20
info@fidmc.ch
www.fidmc.ch

2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément au mandat qui nous a été confié et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Chambre d'assurance immobilière.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 20 mars 2018
SCH/sco

FIDUCIAIRE
MULLER CHRISTE & ASSOCIÉS SA

David Marchand
expert-réviseur agréé

Sébastien Charpié
expert-réviseur agréé
(réviseur responsable)

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres, annexe)

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA
NEUCHÂTEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENÈVE

Rue de la Place-d'Armes 3
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 2B
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4
1205 Genève

 EXPERT
SUISSE
 SWISCO.ch

Bilan

Chiffres en milliers de francs	Explications	31.12. 2017	31.12. 2016	Variation
ACTIF				
Actifs immobilisés				
Placements de capitaux	1	268'531	260'334	8'197
Participations	2	7'684	7'746	-62
Immobilisations incorporelles	3	106	116	-10
Immobilisations corporelles	3	4'597	2'274	2'323
Total Actifs immobilisés		280'918	270'471	10'447
Actifs circulants				
Actifs de régularisation	4	3'892	1'978	1'914
Créances	5	1'847	1'322	526
Liquidités		38'742	28'827	9'916
Total Actifs circulants		44'482	32'126	12'356
TOTAL ACTIF		325'400	302'597	22'802
PASSIF				
Capitaux propres				
Réserves provenant des bénéfices accumulés		170'519	162'319	8'200
Résultat net de l'exercice		9'243	8'200	1'044
Total Capitaux propres		179'762	170'519	9'243
Capitaux étrangers				
Provisions techniques d'assurance	6	16'657	12'681	3'976
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	7	37'045	38'232	-1'187
Provisions non techniques	8	41'837	38'155	3'682
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	9	38'352	34'496	3'855
Passifs de régularisation	10	7'271	3'959	3'312
Dettes	11	4'476	4'555	-80
Total Capitaux étrangers		145'638	132'079	13'559
TOTAL PASSIF		325'400	302'597	22'802

Comptes de profits et pertes

Chiffres en milliers de francs	Explications	2017 01.01 – 31.12	2016 01.01 – 31.12	Variation
		25'231	26'520	-1'289
	12	-4'032	-3'863	-168
Primes acquises pour propre compte		21'199	22'656	-1'457
	13	-15'769	-8'231	-7'538
	14	1'845	-1'924	3'768
	15	-4'358	-4'753	395
		20	38	-18
		-8	0	-8
Résultat technique	16	2'929	7'786	-4'857
		4'954	4'786	168
		-3'611	-3'455	-157
		-1'343	-1'331	-12
Résultat pour la prévention des dommages	17	0	0	0
		7'658	7'235	423
		-6'588	-4'961	-1'627
		-1'070	-2'274	1'204
Résultat pour l'intervention	18	0	0	0
		2'340	3'075	-735
		-2'565	-2'423	-142
		225	-652	877
Résultat pour les missions de secours	19	0	0	0
	20	18'979	14'023	4'956
	21	-6'890	-7'187	298
Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	22	12'090	6'836	5'254
	23	-3'855	-4'954	1'098
Résultat des placements de capitaux		8'234	1'882	6'352
Résultat d'exploitation		11'163	9'669	1'495
Résultat hors exploitation		-1'920	-1'469	-451
Bénéfice/perte		9'243	8'200	1'044

Flux de trésorerie

Chiffres en milliers de francs	2017 01.01-31.12	2016 01.01-31.12
Flux de trésorerie relatif à l'exploitation		
Bénéfice/Perte	9'243	8'200
Pertes réalisées ou non sur placements de capitaux	4'173	5'504
Bénéfices réalisés ou non sur placements de capitaux	-11'904	-6'261
Amortissements sur immobilisations incorporelles	53	42
Amortissements sur immobilisations corporelles	490	184
Variation des provisions techniques d'assurance	3'976	2'408
Variation des provisions techniques pour sécurité et fluctuation	-1'187	-230
Variation des provisions non techniques	3'682	5'234
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	3'855	4'954
Variation des créances	-526	-160
Variation des actifs de régularisation	-1'914	1'042
Variation des engagements	-80	-511
Variation des passifs de régularisation	3'312	78
Flux de trésorerie relatif à l'exploitation	13'174	20'484
Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement		
Investissements en placements de capitaux	-157'924	-178'562
Désinvestissements en placements de capitaux	157'459	158'235
Investissements en immobilisations incorporelles	-43	-147
Désinvestissements en immobilisations incorporelles	0	0
Investissements en immobilisations corporelles	-2'813	-40
Désinvestissements en immobilisations corporelles	0	10
Investissements en participations	0	0
Désinvestissements en participations	62	3
Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement	-3'258	-20'501
Flux de trésorerie relative aux opérations de financement	0	0
Somme des flux de trésorerie	9'916	-16
Variation de trésorerie		
Trésorerie au 01.01	28'827	28'843
Somme des flux de trésorerie	9'916	-16
Trésorerie au 31.12	38'743	28'827

Variations capitaux propres

Chiffres en milliers de francs	Total bénéfices accumulés
Capital propre au 01.01.2017	170'519
Résultat 2017	9'243
Capital propre au 31.12.2017	179'762



Annexes

Glossaire

AECA	Association des établissements cantonaux d'assurance
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
CCNC	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation
CIREN	Communauté intercantonale de risques éléments naturels
CS	Centre de secours
CSSP	Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers
DCF	Discounted Cash Flow (actualisation des flux de trésorerie)
DETEC	Département fédéral de l'environnement des transports, de l'énergie et de la communication
LAB	Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
LPDIENS	Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
OFROU	Office fédéral des routes
POOL	Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques
RALPDIENS	Règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
RLAB	Règlement d'exécution de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
SIEN	Service informatique de l'entité neuchâteloise
SIS	Service d'incendie et de secours
UIR	Union intercantonale de réassurance



Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Principe de présentation des comptes

L'ECAP établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application des recommandations spécifiques à sa branche (RPC 41).

L'Etablissement gère depuis le 24 mars 2014, date d'entrée en vigueur du RALPDIENS, le fonds des missions de secours. Le compte de résultat n'est pas impacté par cette gestion mais certains comptes au bilan dépendent desdites missions et y font référence.

Suite à la mise en place d'un nouveau plan comptable le 01.01.2017, les comptes 2016 ont été reclassés à des fins de comparaison sans incidence sur les capitaux propres.

Le rapport de gestion est conforme à l'art. 9 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 30.06.2016 ainsi qu'à l'art. 6 de son règlement d'exécution (RLAB) du 15.03.2017.

Les comptes ont été présentés suivant le principe comptable de la continuité d'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe brut) a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif de la fortune, des finances et des produits (true and fair view).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage dans le commerce, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date de clôture du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.



Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Postes en monnaies étrangères

Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de transaction. Les cours déterminants au 31 décembre s'élèvent à :

		2017	2016
EUR	1	1.1703	1.0721
USD	1	0.9743	1.0190
JPY	100	0.8646	0.8708
CAD	1	0.7760	0.7579
NOK	100	0.1188	–
GBP	1	1.3168	1.2582
SGD	1	0.7289	0.7040
SEK	1	0.1190	0.1119
DKK	1	0.1570	–
HKD	1	0.1247	0.1313

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'ECAP sont évalués selon les principes suivants :

Liquidités dans les placements de capitaux

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle.

Titres

L'évaluation des titres est faite selon les valeurs actuelles (valeurs du marché cotées publiquement). Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres ainsi que les frais, les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.

Les prêts divers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.

Immeubles

A l'exception de l'immeuble Clos-Pury 15 à Couvet, considéré comme propre à l'exploitation du centre de formation de l'ECAP (immobilisation corporelle), les immeubles figurent parmi les placements de capitaux. La valeur actuelle des immeubles a été calculée suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (DCF), en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque. Les immeubles qui seraient destinés à être cédés dans les 12 mois ou dont la valeur de vente a été contractuellement établie sont évalués à leur prix de vente escompté.

Constructions en cours

Les constructions en cours sont évaluées à leur valeur nominale.



Participations

Les participations comprennent les actions et les titres de participation similaires dans des sociétés au sein desquelles l'ECAP peut exercer une influence déterminante. Les participations sont évaluées à leur valeur nominale.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000.–. Les amortissements des immobilisations incorporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Logiciels: 4 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000.–. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Immeubles:	50 ans
Mobilier et installations:	5 ans
Gros véhicules défense incendie:	12 ans
Petits véhicules défense incendie:	8 ans
Véhicules missions de secours:	Selon planification stratégique
Autres véhicules:	4 ans
Matériel informatique:	3 ans

Actifs et passifs de régularisation

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels devant être délimités dans le temps, en relation avec l'activité.

Créances

Les créances sont évaluées au bilan à leur valeur nominale.

Liquidités d'exploitation

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Celles-ci sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Réserves provenant des bénéfices accumulés

La détermination des réserves se base sur des calculs de risques en fonction de la valeur assurée du parc immobilier et de la réassurance. Ces réserves doivent permettre à l'ECAP de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant.

Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques se basent sur les engagements présumés à l'égard des assurés et comprennent :

- Provision pour rabais sur primes d'assurance accordé aux assurés de l'ECAP sur la base d'une décision de la Chambre d'assurance immobilière en fonction du résultat de l'année courante.
- Provisions relatives aux sinistres ouverts en fin d'exercice et calculées sur la base des indemnités restant à payer sous déduction de la part de réassurance.

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Les provisions techniques pour fluctuation et sécurité se basent sur des engagements contractuels ou statutaires à l'égard de la réassurance. Elles incluent :

- Provision relative à l'engagement statutaire permettant la recapitalisation de la réassurance de l'ECAP (UIR) en cas de difficulté.
- Provisions relatives à l'engagement contractuel couvrant les risques liés aux dommages éléments naturels (CIREN) et sismiques (Pool). Ces provisions sont fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier.

Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou contractuel, découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes :

- Provision couvrant la part de recapitalisations de la caisse de pension Prévoyance.ne incombant à l'Établissementt.
- Provision relative aux promesses de subvention ouvertes en fin d'exercice et calculées sur la base des montants restant à payer.
- Provision constituée en fin d'année sur les soldes d'heures et de vacances dues aux employés de l'ECAP.
- Provision constituée pour financer les investissements nécessaires aux nouvelles missions de l'ECAP dans le secteur de la défense incendie.
- Provision constituée pour participer au financement d'une nouvelle centrale d'alarme.
- Fonds, constitué en 2009, pour le financement de mesures spéciales et ponctuelles destinées à la prévention. Ce financement peut être alloué, en principe, à des mesures de prévention dans le domaine des éléments naturels et des adductions d'eau.
- Fonds permettant de soutenir des actions en matière de prévention des dommages.
- Fonds permettant d'absorber les fluctuations en besoin de financement, notamment en matière de renouvellement de véhicules sapeurs-pompiers.
- Fonds nécessaire au financement des missions de secours (selon art. 35 RALPDIENS).



Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les placements de capitaux figurant à l'actif du bilan.

Le calcul de cette provision est basé sur l'allocation effective des actifs au 31 décembre et les risques qui y sont liés.

Dettes

Les engagements envers des réassureurs, des organisations liées ainsi que les autres dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont présentés à leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.



Commentaires au bilan

1 Placements de capitaux Chiffres en milliers de francs

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours
Valeur de marché au 01.01.2017	31'457	25'464	51'466	9'745
Entrées de valeur	8'440	19'827	14'790	0
Sorties de valeur	-20'011	-17'829	0	-9'513
Bénéfices non réalisés	2'905	3'605	0	0
Pertes non réalisées	-72	-828	0	0
Bénéfices réalisés	781	1'379	0	0
Pertes réalisées	-9	-639	0	0
Valeur de marché au 31.12.2017	23'492	30'979	66'256	232

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours
Valeur de marché au 01.01.2016	26'994	19'099	29'819	20'977
Entrées de valeur	9'171	22'375	21'647	10'416
Sorties de valeur	-3'523	-16'358	0	-21'647
Bénéfices non réalisés	390	1'547	0	0
Pertes non réalisées	-1'417	-839	0	0
Bénéfices réalisés	86	489	0	0
Pertes réalisées	-242	-848	0	0
Valeur de marché au 31.12.2016	31'457	25'464	51'466	9'745

Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Autres titres	Prêts	Liquidités	TOTAL
17'095	104'791	9'001	0	20	11'296	260'334
2'780	23'926	16'069	10'000	0	62'092	157'924
-1'674	-31'105	-9'322	0	-10	-67'996	-157'459
730	445	473	346	0	85	8'588
-278	-588	-280	0	0	-177	-2'223
429	28	100	0	0	599	3'317
-25	-30	-198	0	0	-1'049	-1'950
19'057	97'466	15'842	10'346	10	4'851	268'531

Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Autres titres	Prêts	Liquidités	TOTAL
17'964	109'580	7'684	0	30	7'105	239'251
240	18'065	4'250	0	0	92'397	178'562
-1'883	-23'476	-3'131	0	-10	-88'207	-158'235
856	901	1'595	0	0	0	5'289
-164	-354	-1'419	0	0	0	-4'193
81	247	69	0	0	0	972
0	-173	-48	0	0	0	-1'311
17'095	104'791	9'001	0	20	11'296	260'334

Annexes

Chiffres en milliers de francs		31.12.2017	31.12. 2016
2	Participations	7'684	7'746
	L'ECAP est membre de la société simple du Pool (selon l'art.530 et suivants CO).	7'634	7'696
	L'ECAP est propriétaire à 100% de Camerimo SA. Selon Swiss Gaap RPC 30 chiffre 48, les filiales d'importance négligeable peuvent être exclues de l'intégration globale. (les immeubles sont propriété de l'ECAP et Camerimo SA considéré comme filiale d'importance négligeable).	50	50
4	Actifs de régularisation	3'892	1'978
	Mise de fonds Pool	1'020	0
	Intérêts courus	744	722
	Divers	2'128	1'256
5	Créances	1'847	1'322
	Créances envers des organisations liées		
	CCNC	43	6
	Autres créances	1'804	1'315
	Impôt anticipé	322	262
	Créances primes	137	162
	Créances diverses	1'345	891

3 Immobilisations	Immobilisation incorporelles					Immobilisations corporelles				
	Logiciels informatiques	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
Valeur comptable nette au 01.01.2017	116	116	21	473	0	69	0	34	1'677	2'274
Valeur d'acquisition au 01.01.	170	170	94	610	662	137		118	1'820	3'440
Entrées de valeurs	43	43	222	2'261	204	19	7	100	0	2'813
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0		0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.	213	213	315	2'872	866	156	7	217	1'820	6'253
Ajustements cumulés au 01.01.	-54	-54	-72	-137	-662	-68		-83	-143	-1'166
Amortissements	-53	-53	-68	-270	-26	-31	-1	-57	-36	-490
Ajustements cumulés au 31.12.	-107	-107	-140	-407	-688	-99	-1	-141	-180	-1'656
Valeur comptable nette au 31.12.2017	106	106	175	2'464	179	56	5	76	1'641	4'597

	Immobilisation incorporelles					Immobilisations corporelles				
	Logiciels informatiques	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
Valeur comptable nette au 01.01.2016	11	11	42	534	0	96	0	43	1'714	2'429
Valeur d'acquisition au 01.01.	23	23	83	620	662	137	0	88	1'820	3'411
Entrées de valeurs	147	147	10	0	0	0	0	30	0	40
Sorties de valeurs	0	0	0	-10	0	0	0	0	0	-10
Valeur d'acquisition au 31.12.	170	170	94	610	662	137	0	118	1'820	3'440
Ajustements cumulés au 01.01.	-11	-11	-41	-87	-662	-41	0	-44	-107	-982
Amortissements	-42	-42	-31	-50	0	-27	-0	-39	-36	-184
Ajustements cumulés au 31.12.	-54	-54	-72	-137	-662	-68	0	-83	-143	-1'166
Valeur comptable nette au 31.12.2016	116	116	21	473	0	69	0	34	1'677	2'274

6 Provisions techniques d'assurance Chiffres en milliers de francs

	01.01.17	Attributions	Utilisations	31.12.17
Sinistres Feu bruts	11'130	4'525	0	15'655
- part de la réassurance	-1'174	-575	0	-1'749
Sinistres Feu nets	9'956	3'950	0	13'906
Sinistres Eléments naturels bruts	616	756	0	1'372
- part de la réassurance	-41	-10	0	-51
Sinistres Eléments naturels nets	575	746	0	1'321
Contribution nette à la CIREN	0	0	0	0
Provision pour rabais sur prime	2'150	1'430	-2'150	1'430
Total	12'681	6'126	-2'150	16'657

	01.01.16	Attributions	Utilisations	31.12.16
Sinistres Feu bruts	9'269	1'861	0	11'130
- part de la réassurance	-1'026	-148	0	-1'174
Sinistres Feu nets	8'243	1'714	0	9'956
Sinistres Eléments naturels bruts	4'441	0	3'826	616
- part de la réassurance	-2'410	0	-2'370	-41
Sinistres Eléments naturels nets	2'031	0	1'456	575
Contribution nette à la CIREN	0	0	0	0
Provision pour rabais sur prime	0	2'150	0	2'150
Total	10'273	3'864	1'456	12'681

7 Provisions techniques pour fluctuation et sécurité Chiffres en milliers de francs

	Engagement statutaire UIR	CIREN	Pool	Total
Etat au 01.01.17	6'722	16'680	14'830	38'232
Attributions	464	0	0	464
Dissolutions	0	-1'644	-8	-1'651
Etat au 31.12.17	7'186	15'036	14'823	37'045
Etat au 01.01.16	6'770	16'778	14'914	38'462
Attributions	0	0	0	0
Dissolutions	-48	-98	-84	-230
Etat au 31.12.16	6'722	16'680	14'830	38'232

	2017	2016
Réserves nécessaires		
Obligations envers la CIREN	15'036	16'680
Obligations statutaires envers l'UIR	7'186	6'722
Obligations envers le Pool	14'823	14'830
Total des réserves nécessaires	37'045	38'232
déjà en réserve selon bilan	-37'045	-38'232
Total des réserves manquantes	0	0

8 Provision non technique

Chiffres en milliers de francs	01.01.17	Attributions	Dissolutions	31.12.17
Fonds pour l'intervention	20'123	2'190	0	22'314
Fonds pour la prévention	5'410	1'006	0	6'416
Fonds d'actions spéciales pour la prévention	1'782	378	0	2'161
Provision promesses pour subventions	2'638	337	0	2'975
Provision vacances et heures supplémentaires	76	0	-6	70
Provision Prevoyance.ne	5'903	1'000	0	6'903
Provision centrale d'alarme	998	0	-998	0
	36'931	4'911	-1'004	40'838
Fonds des missions de secours	1'223	0	-225	998
Total	38'155	4'911	-1'229	41'837

	01.01.16	Attributions	Dissolutions	31.12.16
Fonds pour l'intervention	17'747	2'376	0	20'123
Fonds pour la prévention	4'056	1'355	0	5'410
Fonds d'actions spéciales pour la prévention	1'804	0	-21	1'782
Provision promesses pour subventions	2'640	0	-2	2'638
Provision vacances et heures supplémentaires	99	0	-23	76
Provision Prévoyance.ne	4'903	1'000	0	5'903
Provision centrale d'alarme	1'100	0	-102	998
	32'349	4'731	-149	36'931
Fonds des missions de secours	571	652	0	1'223
Total	32'921	5'383	-149	38'155

9 Provision pour risques liés aux placements de capitaux

01.01.17	Attributions	Dissolutions	31.12.17
34'496	3'855	0	38'352

01.01.16	Attributions	Dissolutions	31.12.16
29'543	4'954	0	34'496

RLAB Art. 77

- 1 La Chambre prend toutes les dispositions pour adapter le niveau du capital, des réserves et des provisions aux risques couverts et à leur évolution.
- 2 Elle définit le plan stratégique d'allocation des placements en fonction de la situation actuelle et prévisible des marchés financiers.
- 3 La part des placements en liquidités, revenus fixes et immobilier direct, ainsi que celle des placements en francs suisses, ne peuvent être inférieures aux deux tiers de l'ensemble des placements.

Part des placements en liquidités et revenus fixes au 31.12.2017	75.83%
Part des placements en francs suisses au 31.12.2017	93.10%

La provision permet d'absorber les pertes sur les cours et de préserver les réserves et provisions indispensables à la couverture des risques assurés.

Le niveau de la provision pour fluctuation de cours et de change dépend :

- a) de l'allocation stratégique. Plus le risque intrinsèque à l'allocation choisie est élevé et plus la provision sera importante.
- b) de l'appréciation du risque inhérent à chaque catégorie d'actifs. Les titres les plus risqués peuvent être provisionnés jusqu'à 40% alors que les placements obligataires en CHF ne sont couverts qu'à 7.5%.

Provision requise	14.28%
Représentant un montant de	38'352
Provision à fin 2016	34'496

	2017	2016
Provision nécessaire au 31.12	-38'352	-34'496
déjà mis en réserve selon bilan	38'352	34'496
Provision manquante au 31.12	0	0

Annexes

Chiffres en milliers de francs	31.12. 2017	31.12. 2016
10 Passifs de régularisation	7'271	3'959
Primes encaissées d'avance	3'509	3'057
Passifs transitoires	3'761	901
Autres passifs transitoires	0	1
11 Dettes	4'476	4'555
Engagement envers des réassureurs	1'621	0
Le réassureur mentionné ici (UIR) est aussi une organisation liée	1'621	0
Engagement envers des organisations liées	318	367
Canton de Neuchâtel	0	0
Prévoyance.ne	0	0
CCNC	15	17
OFROU	303	351
Autres dettes	2'537	4'188

Commentaires au compte de profits et pertes

Chiffres en milliers de francs	2017 01.01. - 31.12.	2016 01.01. - 31.12.
12 Primes de réassurance	-4'032	-3'863
UIR primes de réassurance feu	-1'801	-1'489
UIR primes de réassurance éléments naturels	-1'865	-1'793
Pool mise de fonds	-1'002	-987
UIR bonus prime	637	406
13 Charges nettes des sinistres	-15'769	-8'231
Charges nettes feu	-14'323	-8'817
Charges nettes éléments naturels	-2'100	83
Charges nettes CIREN	0	0
Produit de la réassurance	602	349
Recours sur sinistres	53	154
14 Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité	1'845	-1'924
Provision rabais s/primes futures	720	-2'150
Provision CIREN	1'644	98
Pool dommages sismiques	8	84
Engagement statutaire UIR	-464	48
Participation au capital du Pool	-62	-3
15 Charges d'exploitation	-4'358	-4'753
Pool technique	-1'862	-1'330
Pool administratif	-1'588	-2'672
Amortissements	-84	-92
Autres charges d'exploitation	-824	-660

Informations sectorielles

Chiffres en milliers de francs	2017 01.01. - 31.12.	2016 01.01. - 31.12.	Différence
Résultat technique			
Produits de l'assurance			
Primes brutes	25'231	26'520	-1'289
Primes de la réassurance	-4'032	-3'863	-168
Primes nettes d'assurance	21'199	22'656	-1'457
Charges liées aux sinistres			
Charges liées aux sinistres Feu	-14'270	-8'663	-5'608
Part de la réassurance	575	1'183	-608
Charges nettes liées aux sinistres Feu	-13'696	-7'479	-6'216
Charges liées aux sinistres Eléments naturels	-2'100	83	-2'183
Part de la réassurance	27	-834	861
Charges nettes liées aux sinistres Eléments naturels	-2'073	-752	-1'322
Total net des charges liées aux sinistres	-15'769	-8'231	-7'538
Modification des provisions techniques	720	-2'150	2'870
Modifications des provisions pour fluctuation et sécurité	1'125	226	898
Charges d'exploitation			
Salaires	-2'790	-3'223	433
Charges sociales	-510	-615	104
Autres charges de personnel	-150	-165	14
Total des charges de personnel	-3'450	-4'002	552
Charges des locaux	-162	-166	4
Charges d'administration	-346	-116	-230
Charges d'informatique	-400	-469	70
Total des charges administratives	-908	-751	-157
Total des charges d'exploitation	-4'358	-4'753	395
Autres produits d'exploitation	20	38	-18
Autres charges d'exploitation	-8	0	-8
Résultat technique	2'929	7'786	-4'857

17 Prévention des dommages

Chiffres en milliers de francs	2016 01.01. - 31.12.	2016 01.01. - 31.12.	Variation
Produits			
Contribution pour la prévention	4'935	4'784	152
Autres recettes	19	2	17
Total des produits	4'954	4'786	168
Charges			
Majoration et réduction de la prime de risque à la charge de la prévention	-576	-549	-27
Subsides pour mesures constructives et techniques	-1'142	-764	-377
Subvention pour adductions	0	-222	222
ECAPi	-61	-78	16
Frais prévention éléments naturels	-22	-78	56
Frais de personnel et administratifs	-1'811	-1'764	-47
Divers	0	0	0
Total des charges	-3'611	-3'455	-157
Variation des provisions non techniques			
Ajustement au fonds pour la prévention des dommages	-1'006	-1'355	349
Prélèvement au fonds actions spéciales pour la prévention	0	21	-21
Variation provision promesses pour subventions	-337	2	-340
Total variation des provisions non techniques	-1'343	-1'331	-12
Résultat pour la prévention des dommages	0	0	0

18 Intervention

Chiffres en milliers de francs	2017 01.01. - 31.12.	2016 01.01. - 31.12.	Variation
Produits			
Contribution pour la défense incendie	5'484	5'315	168
Contribution des assureurs privés	1'119	1'147	-29
Contribution OFROU	98	98	0
Facturation abonnements de raccordement détection incendie	254	0	254
Autres recettes	704	675	30
Total des produits	7'658	7'235	423
Charges			
Subventions véhicules	-341	-174	-167
Subventions matériel	-301	-324	23
Subventions formation et équipement personnel	-981	-1'101	119
Centrale d'alarme et d'engagement	-227	-233	6
Subventions pour les constructions et locaux	-300	-314	14
Subventions aux SIS et régions	4	-321	325
Subvention pour adductions	-283	0	-283
Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)	-2	0	-2
Sapeurs-pompiers d'entreprise	-11	-8	-3
Frais inspectariat	-23	-64	41
Frais logistique	-641	-440	-201
Frais bureau technique	-209	0	-209
Participation aux frais forensique	0	-102	102
Frais informatiques	-277	-255	-23
Frais de personnel et administratifs	-1'969	-1'352	-617
Divers	-29	-172	143
Financement nouvelle centrale d'alarme	-998	-102	-897
Total des charges	-6'588	-4'961	-1'627
Variation des provisions non techniques			
Prélèvement provision centrale d'alarme	998	102	897
Prélèvement au fonds d'actions spéciales pour la prévention	122	0	122
Ajustement au fonds pour l'intervention	-2'190	-2'376	186
Total variation des provisions non techniques	-1'070	-2'274	1'204
Résultat pour l'intervention	0	0	0
Total de la prévention et de l'intervention	0	0	0

19 Missions de secours

Chiffres en milliers de francs	2017 01.01. - 31.12.	2016 01.01. - 31.12.	Variation
Produits			
Facturation aux communes	1'483	2'153	-671
Contribution OFROU	265	390	-125
Contribution PAAT (Poste d'alerte atomique)	3	3	0
Contribution DETEC	48	48	0
Facturation interventions	541	476	65
Autres recettes	0	5	-4
Total des produits	2'340	3'075	-735
Charges			
Charges salariales	-1'535	-1'536	1
Formation	-87	-152	64
Locaux	-118	-120	2
Frais d'interventions	-21	-2	-20
Véhicules	-285	-105	-180
Equipement et matériel	-321	-249	-71
Centrale d'alarme	-115	-115	0
Frais gestion et inspectorat	-77	-77	0
Frais divers	-6	-67	62
Total des charges	-2'565	-2'423	-142
Variation des provisions non techniques			
Prélèvement / attribution au fonds des missions de secours	225	-652	877
Total variation des provisions non techniques	225	-652	877
Résultat des missions de secours	0	0	0

Chiffres en milliers de francs	2017 01.01. - 31.12.	2016 01.01. - 31.12.
20 Produits des placements de capitaux	18'979	14'023
Produits des actions suisses	4'364	1'383
Dividendes	678	907
Gains réalisés	781	86
Gains non réalisés	2'905	390
Produits des actions étrangères	5'562	2'362
Dividendes	578	326
Gains réalisés	1'379	489
Gains non réalisés	3'605	1'547
Produits des immeubles	3'778	3'740
Produits	3'778	3'740
Produits des fonds immobiliers	1'373	1'393
Dividendes	214	455
Gains réalisés	429	81
Gains non réalisés	730	856
Produits des obligations suisses	1'988	3'259
Produits des intérêts	1'515	2'111
Gains réalisés	28	247
Gains non réalisés	445	901
Produits des obligations étrangères	842	1'818
Produits des intérêts	269	154
Gains réalisés	100	69
Gains non réalisés	473	1'595
Autres titres	346	0
Gains non réalisés	346	0
Prêts	2	1
Produits des intérêts	2	1
Produits des liquidités	725	67
Produits des intérêts	40	67
Gains réalisés	599	0
Gains non réalisés	85	0

Chiffres en milliers de francs	2017 01.01. - 31.12.	2016 01.01. - 31.12.
21 Charges sur placements de capitaux	-6'890	-7'187
Charges sur actions suisses	-81	-1'659
Pertes réalisées	-9	-242
Pertes non réalisées	-72	-1'417
Charges sur actions étrangères	-1'466	-1'688
Pertes réalisées	-639	-848
Pertes non réalisées	-828	-839
Charges sur immeubles	-1'868	-836
Charges des immeubles	-1'868	-836
Charges sur fonds immobiliers	-304	-164
Pertes réalisées	-25	0
Pertes non réalisées	-278	-164
Charges sur obligations suisses	-619	-526
Pertes réalisées	-30	-173
Pertes non réalisées	-588	-354
Charges sur obligations étrangères	-477	-1'467
Pertes réalisées	-198	-48
Pertes non réalisées	-280	-1'419
Charges sur liquidités	-1'226	0
Pertes réalisées	-1'049	0
Pertes non réalisées	-177	0
Charges liées aux placements de capitaux	-849	-847
Frais gestion	-730	-687
Frais de transactions	-120	-160

Chiffres en milliers de francs		2017 01.01. - 31.12.	2016 01.01. - 31.12.
22	Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions	12'090	6'836
	Résultat des actions suisses	4'283	-277
	Résultat des actions étrangères	4'095	675
	Résultat des immeubles	1'911	2'905
	Résultat des fonds immobiliers	1'070	1'229
	Résultat des obligations suisses	1'369	2'733
	Résultat des obligations étrangères	364	351
	Résultat des autres titres	346	0
	Résultat des prêts	2	1
	Résultat des liquidités	-501	67
	Charges liées aux placements de capitaux	-849	-847
23	Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	-3'855	-4'954



Annexes aux comptes annuels

Valeurs d'assurance - Incendie	Exercice 2017 CHF (indice 118)	Exercice 2016 CHF (indice 110)
Immeuble, Place Pury 3, Neuchâtel	2'742'095.00	2'556'190.52
Immeuble, Grande Rue 16, Rue J.-J. Rousseau 2, Môtiers	1'924'484.05	1'924'484.05
Immeuble, Rue J.-L.-de-Pourtalès 13 et Beaux-Arts 13, Neuchâtel	8'485'000.00	8'485'000.00
Immeuble, Rue de la Promenade 11, Fontainemelon	2'404'315.20	2'404'315.20
Immeuble, Rue J.-L.-de-Pourtalès 2, Neuchâtel	4'890'000.00	4'890'000.00
Immeuble, Faubourg du Lac 2, Neuchâtel	6'150'000.00	5'870'000.00
Immeuble, Rue de l'Arc-en-Ciel, La Chaux-de-Fonds	2'555'000.00	2'182'400.00
PPE garage collectif, Rue de l'Arc-en-Ciel, La Chaux-de-Fonds	320'000.00	320'000.00
Immeuble, Place de la Gare 4, Neuchâtel	7'180'000.00	7'180'000.00
Immeuble, Rue de la Fiaz 15, La Chaux-de-Fonds	3'775'000.00	3'775'000.00
PPE, Rue de la Couronne 3 et 5, St-Aubin	2'737'560.51	2'737'560.51
Immeuble, Rue du Rafour 5, St-Aubin	3'466'953.00	3'231'905.26
Immeuble, Avenue des Cadolles 7, Neuchâtel	6'775'000.00	6'775'000.00
Immeuble, Rue du Verger-Rond 2, Neuchâtel	7'343'040.00	7'223'264.54
Immeuble, Rue Chandigarh 4, La Chaux-de-Fonds	6'285'000.00	6'285'000.00
Copropriété garage collectif, Promenade Le Corbusier 15 a, La Chaux-de-Fonds	1'181'833.33	0.00
PPE, Clos-Pury 15, Couvet	8'641'559.32	8'641'559.32
Installations d'exercices, La Presta, Couvet	1'068'000.00	1'068'000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 22, Boudry	3'390'000.00	0.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 24, Boudry	3'195'000.00	0.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 26, Boudry	3'380'000.00	0.00
Copropriété garage collectif, Rue Pré-Landry 20-26, Boudry	1'350'308.00	0.00
Total	89'240'148.41	75'549'679.40

Engagements de prévoyance

Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après: «Prévoyance.ne») est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

Prévoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

Chiffres-clés ressortant du rapport annuel 2016 de Prévoyance.ne (connus lors de l'établissement des comptes)

Taux de couverture selon art. 72a LPP	31.12.2016	31.12.2015	Evolution
Engagements de prévoyance (selon détail page précédente)	5'907'569'107.35	5'770'581'922.63	136'987'184.72
Fortune disponible selon art.72a LPP (actifs - passifs non actuariels)	3'296'423'561.90	3'162'278'893.60	134'144'668.30
Découvert selon art. 72a LPP	2'611'145'545.45	2'608'303'029.03	2'842'516.42
Taux de couverture selon art. 72a LPP	55,8%	54,8%	1.0 pt de %

La part du découvert technique au 01.01.17 imputable à l'ECAP est de CHF 8'496'215.- (01.01.16: CHF 8'045'764.-). Un apport supplémentaire devra être versé par l'ECAP en 2019 évalué à CHF 183'244.- au 01.01.17 (01.01.16 de CHF 185'658.-).

Mesures de recapitalisation validées par le Grand Conseil

Les mesures de recapitalisation, négociées par les partenaires sociaux et acceptées à l'unanimité par le Conseil d'administration de Prévoyance.ne, sont les suivantes: élévation de l'âge de la retraite, augmentation des cotisations, suspension temporaire de l'indexation des rentes en cours, création d'une réserve de fluctuation de valeurs et apport supplémentaire des employeurs. Par ailleurs, la modification de la Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel, pour un passage à la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2019, a été acceptée par le Grand Conseil en date du 20.02.2018. Ceci devrait entraîner des mesures transitoires dont l'impact financier n'est pas connu à ce jour.

Affaires juridiques en suspens

Aucune affaire en cours.

Transactions avec des personnes ou des organisations liées

Sont considérées comme liées, les organisations ou entités suivantes:

- l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA),
- l'Union intercantonale de réassurance (UIR),
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool),
- la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA),
- la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP),
- Prévoyance.ne,
- la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC),
- l'Office fédéral des routes (OFROU),
- la République et Canton de Neuchâtel,
- Camerimo SA.

Il existe entre ces organisations et l'ECAP une multitude de rapports de nature juridique, économique et sur le plan du personnel. Les transactions avec ces organisations reposent sur des rapports commerciaux normaux, sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, de façon légale et régulière. D'éventuelles conditions particulières sont expliquées en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions.

Toutes les personnes physiques (membres de la direction et de la Chambre d'assurance immobilière) qui exercent une influence déterminante sur les affaires de l'ECAP sont également considérées comme liées.

Gestion des risques et contrôle interne

Les risques identifiés font périodiquement l'objet d'un examen en vue d'en évaluer la probabilité et l'impact. L'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées pour écarter, réduire ou répercuter ces risques sont approuvées par la direction et, le cas échéant, par la Chambre d'assurance immobilière. La situation est observée en permanence.

En interne, la direction a pris des dispositions en vue d'harmoniser la clôture annuelle des comptes avec les normes comptables applicables, mais aussi pour garantir la régularité de la présentation des comptes. Ces mesures consistent à employer des systèmes et des procédures comptables modernes, à effectuer la clôture annuelle des comptes, à pratiquer un double contrôle, à séparer les fonctions et à produire des comptes-rendus réguliers.

Fil rouge 2017
Les dégâts naturels

Impressum
Mars 2018
Photos: ECAP
Réalisation graphique: >graffiti-communication.ch
Rédaction: ECAP Neuchâtel



Neuchâtel
Etablissement cantonal
d'assurance et de prévention

Place de la Gare 4 – 2002 Neuchâtel
T 032 889 62 22 – F 032 889 62 33
ecap@ne.ch – www.ecap-ne.ch